

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), annexe II, tel que modifié par le règlement (UE) 2015/830 de la Commission

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

EASIHOLD – Quantités de consommation

SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur du produit

Nom du produit : Easihold Pour On, Spray
Allumez, mélangez la résine à la main
Liant de gravier

Code produit :
Description du produit : Mélange aqueux de résine acrylique
Type de produit : liquide
Autres moyens d'identification : Pas disponible.

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Mélange de liants polyacryliques à base d'eau pour utilisation dans les revêtements, finitions ou formulations. Produit pour le traitement des matériaux flexibles et des agrégats.

1.3 Coordonnées du fournisseur de la fiche de données de sécurité

Produits de construction Vuba Limitee
Unités B3 – B4
Zone industrielle de Grovehill
Route Annie Reed,
Beverley,
Yorkshire de l'Est
HU17 0LF
Royaume-Uni

Tél. : +44 (0) 1482 778 897

Courriel : sales@vubagroup.com

1.4 Numéro de téléphone d'urgence

Tél. : Numéro d'urgence : +44 (0) 1482 778 897 (heures de bureau uniquement)

SECTION 2 : Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Définition du produit : Mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CL P/GHS]
Non classé.

2.2 Éléments d'étiquetage

Mot d'avertissement : Pas de mot d'avertissement.

Mentions de danger : Aucun effet important ou danger critique connu.

Conseils de prudence

(Conformément aux exigences de l'article 31 (3) REACH) -

Général : Tenir hors de portée des enfants.

Prévention : Utiliser dans un endroit bien ventilé

SECTION 3 : Composition/informations sur les ingrédients

3.2 Mélanges

: Ce produit ne répond pas aux critères de classification dans aucun classe dangereuse selon CE 1272/2008. Cependant, une fiche de données de sécurité est fournie car elle contient une substance pour laquelle il existe une limite d'exposition sur le lieu de travail.

SECTION 4 : Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Contact visuel

: Rincez immédiatement les yeux à grande eau,
Consultez un médecin si l'irritation persiste.

Inhalation

: Transférer à l'air frais.

Contact avec la peau

: Laver la zone affectée avec de l'eau et du savon. Retirer la saleté contaminée.
vêtements

Ingestion

: Rincer la bouche avec de l'eau. En cas d'ingestion, administrer
de petites quantités d'eau à boire.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

: Utiliser un agent extincteur adapté à l'incendie environnant.

Moyens d'extinction inappropriés

: Aucun connu.

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection.

Porter des gants de protection appropriés et une protection des yeux.

6.2 Précautions environnementales

: Faible risque. Voir section 6.3

6.3 Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage

Rincer la zone avec de l'eau et éponger.

SECTION 7 : Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection

: Pas d'exigences particulières

7.2 Conditions de stockage en toute sécurité,

: Conserver dans un endroit frais et sec.

A conserver à l'abri du gel. Remuer avant emploi.

SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Aucun

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés : Une bonne ventilation générale devrait être suffisante pour contrôler les travailleurs exposition aux contaminants atmosphériques.

Mesures de protection individuelle

Mesures d'hygiène

: Se laver les mains après utilisation.

Protection des yeux/du visage

: Une protection des yeux doit être utilisée.

Protection de la peau

Protection des mains : Gants de protection adaptés.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

Apparence

État physique	: liquide
Couleur	: Blanc cassé.
Odeur	: Caractéristiques.
Seuil olfactif	: Pas disponible.
pH	: Pas disponible.
Point de fusion/point de congélation	: Pas disponible.
Point d'ébullition initial et point d'ébullition gamme	: 100 °C
Point d'éclair	: Sans objet.
Point de feu	: Pas disponible.
Taux d'évaporation	: Pas disponible.
Inflammabilité (solide, gaz)	: Pas disponible.
Inflammabilité supérieure/inférieure ou limites d'explosivité	: Inférieur : Non disponible. Supérieur : Non disponible.
Pression de vapeur	: Pas disponible.
Densité de vapeur	: Pas disponible.
Densité relative	: Pas disponible.

Solubilité(s)	: Miscible dans l'eau.
Coefficient de partage : n-octanol/eau	: Pas disponible.
Température d'auto-inflammation	: Pas disponible.
Température de décomposition	: Pas disponible.
Viscosité	: Dynamique : Non disponible. Cinématique : Non disponible.
Propriétés explosives	: Pas disponible.
Propriétés comburantes	: Pas disponible.
COV (2004/42/CE)	: >5 < 10 % p/p

Définition selon la directive européenne 2004/42/CE : tous les composés organiques dont le point d'ébullition est <= 250 °C à 101,3 kPa

9.2 Autres informations

Aucune information supplémentaire.

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité : Non considéré comme réactif selon notre base de données.

10.2 Stabilité chimique : Le produit est stable.

10.3 Possibilité de danger réactions : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, des réactions dangereuses n'arrivera pas.

10.4 Conditions à éviter : Éviter le gel.

10.5 Matériaux incompatibles : Aucun produit incompatible selon notre base de données.

10.6 Produits de décomposition dangereux : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, des substances dangereuses les produits de décomposition ne devraient pas être produits.

SECTION 11 : Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Pour le dibutylglycol oral LD50 (rat – 1746 mg/kg)

Conclusion/Résumé : Pas disponible.

Estimations de la toxicité aiguë

Pas disponible.

Irritation/Corrosion

Conclusion/Résumé

Peau : Pas disponible.
Yeux : Pas disponible.
Respiratoire : Pas disponible.

Sensibilisation

Conclusion/Résumé

Peau : Pas disponible.
Respiratoire : Pas disponible.

Mutagénicité

Conclusion/Résumé

: Pas disponible.

Cancérogénicité

Conclusion/Résumé

: Pas disponible.

Toxicité pour la reproduction

Conclusion/Résumé

: Pas disponible.

Tératogénicité

Conclusion/Résumé

: Pas disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)

Pas disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)

Pas disponible.

Risque d'aspiration

Pas disponible.

Informations sur les itinéraires probables de

exposition

: Pas disponible.

Effets aigus potentiels sur la santé

Contact visuel

: Aucun effet important ou danger critique connu.

Inhalation

: L'exposition aux produits de décomposition peut entraîner un risque pour la santé.
Des effets graves peuvent survenir à retardement après l'exposition.

Contact avec la peau

: Aucun effet important ou danger critique connu.

Ingestion

: Aucun effet important ou danger critique connu.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Contact visuel

: Pas de données spécifiques.

Inhalation

: Pas de données spécifiques.

Contact avec la peau : Pas de données spécifiques.
Ingestion : Pas de données spécifiques.

Effets différés et immédiats ainsi que effets chroniques d'une exposition à court et à long terme

Exposition à court terme

Effets potentiels immédiats : Pas disponible.
Effets potentiels retardés : Pas disponible.

Exposition à long terme

Effets potentiels immédiats : Pas disponible.
Effets potentiels retardés : Pas disponible.

Effets chroniques potentiels sur la santé

Conclusion/Résumé : Pas disponible.

Général : Aucun effet important ou danger critique connu.
Cancérogénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.
Mutagénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.
Tératogénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.
Effets sur le développement : Aucun effet important ou danger critique connu.
Effets sur la fertilité : Aucun effet important ou danger critique connu.

SECTION 12 : Informations écologiques

12.1 Toxicité

Conclusion/Résumé : Pas disponible.

12.2 Persistance et dégradabilité

Conclusion/Résumé : Pas disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Coefficient de partage sol/eau (KOC) : Pas disponible.
Mobilité : Pas disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT : P : Non disponible.
B : Non disponible.

T : Non disponible.

vPvB

: vP: Non disponible.

vB : Non disponible.

12.6 Autres effets indésirables

: Aucun effet important ou danger critique connu.

Aucun effet significatif ou danger critique connu.

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Méthodes d'élimination

: La production de déchets doit être évitée ou réduite autant que possible. L'élimination de ce produit, des solutions et de tous les sous-produits doit toujours être conforme aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et aux exigences des autorités locales régionales. Éliminer les produits excédentaires et non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise d'élimination des déchets agréée. Les déchets ne doivent pas être éliminés sans traitement dans les égouts, sauf si cela est entièrement conforme aux exigences de la législation sur l'élimination des déchets. exigences de toutes les autorités compétentes.

Déchets dangereux

: À la connaissance actuelle du fournisseur, ce produit n'est pas considérés comme des déchets dangereux, tels que définis par la directive européenne 2008/98/CE.

Conditionnement

Méthodes d'élimination

: Il convient d'éviter ou de réduire au minimum la production de déchets autant que possible. Les emballages des déchets doivent être recyclés. L'incinération ou L'enfouissement ne devrait être envisagé que lorsque le recyclage n'est pas possible.

Précautions particulières

: Ce matériau et son récipient doivent être éliminés de manière sécuritaire. Les contenants ou doublures vides peuvent contenir des résidus de produit. Éviter dispersion des matières déversées, ruissellement et contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et les drains.

SECTION 14 : Informations relatives au transport

	ADR/RID	ADN	IMDG	VOIR
14.1 Numéro ONU -		-	-	-
14.2 Nom d'expédition officiel de l'ONU	Non réglementé.	Non réglementé.	Non réglementé.	Non réglementé.
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	-	-	-	-

14.4 Groupe d'emballage	-	-	-	-
14.5. Environnement dangers	Non.	Non.	Non.	Non.
Informations Complémentaires	<u>Dispositions spéciales :</u> - <u>Code du tunnel:</u> -	-		-

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur : Transport dans les locaux de l'utilisateur : toujours transporter dans des conteneurs fermés, en position verticale et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit savent comment réagir en cas d'accident ou déversement.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la Convention MARPOL et au recueil IBC

Pas disponible.

SECTION 15 : Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation en matière de sécurité, de santé et d'environnement spécifiques à la substance ou au mélange

Règlement (CE) n° 1907/2006 de l'UE (REACH)

Annexe XIV - Liste des substances soumises à autorisation

Annexe XIV : Aucun des composants n'est répertorié.

Substances extrêmement préoccupantes : Aucun des composants n'est répertorié.

Annexe XVII - Restrictions concernant : Sans objet.
la fabrication, la mise sur le marché et
l'utilisation de certaines substances
et mélanges dangereux
et articles

Autres réglementations de l'UE

Substances appauvrissant la couche d'ozone (1005/2009/UE)

Aucun des composants n'est répertorié.

Consentement préalable en connaissance de cause (PIC) (649/2012/UE)

Aucun des composants n'est répertorié.

Directive Seveso

Ce produit n'est pas contrôlé par la directive Seveso.

Réglementations nationales

Réglementations internationales

Liste des produits chimiques des tableaux I, II et III de la Convention sur les armes chimiques

Liste des produits chimiques du tableau I de la Convention sur les armes

chimiques Aucun des composants n'est répertorié.

Liste des produits chimiques du tableau II de la Convention sur les armes

chimiques Aucun des composants n'est répertorié.

Liste des produits chimiques du tableau III de la Convention sur les armes

chimiques Aucun des composants n'est répertorié.

Protocole de Montréal (annexes A, B, C, E)

Aucun des composants n'est répertorié.

Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants

Annexe A - Élimination - Production

Aucun des composants n'est répertorié.

Annexe A – Élimination – Utilisation

Aucun des composants n'est répertorié.

Annexe B - Restriction - Production

Aucun des composants n'est répertorié.

Annexe B – Restriction – Utilisation

Aucun des composants n'est répertorié.

Annexe C - Non intentionnel - Production

Aucun des composants n'est répertorié.

Convention de Rotterdam sur le consentement préalable en connaissance de cause (PIC)

Aucun des composants n'est répertorié.

Protocole d'Aarhus de la CEE-ONU sur les POP et les métaux lourds

Métaux lourds - Annexe 1 Aucun

des composants n'est répertorié.

POP - Annexe 1 - Production

Aucun des composants n'est répertorié.

POP - Annexe 1 - Utilisation

Aucun des composants n'est répertorié.

POP - Annexe 2

Aucun des composants n'est répertorié.

POP - Annexe 3

Aucun des composants n'est répertorié.

Liste d'inventaire

Australie

: Non déterminé.

Canada	: Non déterminé.
Chine	: Non déterminé.
Europe	: Non déterminé.
Japon	: Non déterminé.
États-Unis	: Inventaire des États-Unis (TSCA 8b) : Tous les composants sont répertoriés ou exemptés.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

: Ce produit contient des substances pour lesquelles la sécurité chimique
Des évaluations sont toujours requises.

SECTION 16 : Autres informations

Abréviations et acronymes

: ATE = Estimation de la toxicité aiguë
CLP = Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage
[Règlement (CE) n° 1272/2008]
DMEL = Niveau dérivé avec effet minimal DNEL
= Niveau dérivé sans effet
Mention EUH = Mention de danger spécifique au CLP PBT
= Persistant, Bioaccumulable et Toxique PNEC =
Concentration Prédite Sans Effet RRN = Numéro
d'Enregistrement REACH
vPvB = Très persistant et très bioaccumulable

Procédure utilisée pour établir la classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Classification	Justification
Non classé.	

Texte intégral des instructions H abrégées

Sans objet.

Texte intégral des classifications [CLP/SGH]

Sans objet.

Date d'impression : 03/08/2019
Date de publication/ Date de révision :
Date de publication précédente :
:

Version Les éléments pour lesquels des modifications ont été apportées à la version précédente sont mis en évidence dans le corps du document par deux lignes verticales.

Avis au lecteur

À notre connaissance, les informations contenues dans le présent document sont exactes. Cependant, ni le fournisseur susmentionné, ni aucune de ses filiales, n'assument une quelconque responsabilité quant à l'exactitude ou à l'exhaustivité des informations contenues dans le présent document. La détermination finale de l'adéquation de tout matériau relève de la seule responsabilité de l'utilisateur. Tous les matériaux peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisés avec précaution.
Attention. Bien que certains dangers soient décrits ici, nous ne pouvons pas garantir qu'ils soient les seuls
Les dangers qui existent.